

Mobilisant quelques 300 collectionneurs d'art contemporain, l'Association pour la diffusion internationale de l'art français (ADIAF) s'est donnée comme mission de contribuer au rayonnement international de la scène française et de développer l'esprit de collectionneur. Son action se déploie autour de trois pôles :

LE PRIX MARCEL DUCHAMP

Créé par l'ADIAF et organisé depuis l'origine en partenariat avec le Centre Pompidou, le Prix Marcel Duchamp s'est imposé depuis 2000 comme l'un des grands prix de référence dans le monde de l'art contemporain. Doté de 90 000 euros, dont 35 000 euros sont remis à l'artiste lauréat, il met chaque année en lumière quatre artistes représentatifs de la scène française.

Les travaux de rénovation du bâtiment historique du Centre Pompidou ayant nécessité de trouver un nouveau lieu, les expositions du Prix Marcel Duchamp de 2025 à 2029 sont présentées au Musée d'Art Moderne de Paris, dans le cadre de la Constellation du Centre Pompidou. Le prix permet de bénéficier d'une exposition de plusieurs mois au sein d'un des plus importantes institutions muséales au monde. Plus de 100 artistes et 25 lauréats ont été distingués.

EXPOSITIONS ET RÉSIDENCES

Plus qu'une distinction prestigieuse, le Prix Marcel Duchamp est un dispositif complet d'accompagnement des artistes grâce au programme d'expositions de l'ADIAF : plus de 50 expositions sur la scène française organisées autour des artistes du Prix Marcel Duchamp, dont 20 à l'international. L'ADIAF propose également aux artistes des résidences : en France au sein de « Sèvres-Manufacture et Musée nationaux » et aux États-Unis au sein de la Villa Albertine.

PLATEFORME COLLECTIONNEURS

L'ADIAF se veut également un lieu d'épanouissement pour les amoureux d'art contemporain et offre de nombreuses propositions à ses membres qui peuvent ainsi aiguïser leur « œil » de collectionneur : rencontres d'artistes, visites d'ateliers, avant-premières d'expositions, dîners-débats, voyages, visite de foires d'art contemporain...

CODE DÉONTOLOGIQUE DE L'ADIAF

[Extrait]

Dans le cadre de ses activités de promotion de la scène française et de sensibilisation à l'art contemporain, l'ADIAF organise de nombreux événements. L'appartenance à l'Association oblige ses membres au respect de règles de conduite qui font notre intégrité et notre éthique.

Respect : nos valeurs humanistes sont basées sur la confiance et le respect des personnes : considération, tolérance et rejet absolu de toutes discriminations, de toute forme d'abus d'influence, et de harcèlement physique et moral.

Intégrité : aucun profit direct ou indirect ne doit être tiré des activités de l'association. Lors des visites et événements ADIAF, les membres doivent s'abstenir de toute démarche commerciale et de tout marchandage financier, notamment vis-à-vis des artistes.

Confidentialité : les membres s'engagent à ne pas utiliser à des fins professionnelles les coordonnées et informations données lors des rencontres ADIAF.

Précision : il est demandé aux collectionneurs ayant une activité marchande dans le domaine des arts visuels de bien vouloir en informer l'ADIAF.

L'ADIAF bénéficie du soutien généreux de



imprim-20@wanadoo.fr



PRIX MARCEL DUCHAMP

ADHÉSION 2026

- Rejoindre un réseau de 300 collectionneurs passionnés d'art contemporain et mobilisés autour de la scène française.
- Participer au Prix Marcel Duchamp (sélection des artistes, événements autour du prix).
- Contribuer au rayonnement international des artistes de la scène française en soutenant les expositions organisées par l'ADIAF en France et à l'étranger (plus de 50 à ce jour).
- Participer aux programmes Collectionneurs et aux propositions d'ADIAF Emergence : une soixantaine d'animations par an.

Association pour la diffusion internationale de l'art français

Siège : Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. 33 (0)7 87 76 18 31
adiaf@adiaf.com
www.adiaf.com

Instagram : @ADIAF_O / LinkedIn : ADIAF

Déduction fiscale

L'ADIAF étant une association d'intérêt général, ses membres bénéficient d'un avantage fiscal au titre du mécénat : réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de leur cotisation dans la limite annuelle de 20% du revenu net imposable.

